



Franck Riester, ministre de la Culture, annonce la labellisation de onze nouvelles *Maisons des Illustres*

Le ministère de la Culture a créé le label *Maisons des Illustres* en 2011. La neuvième campagne de labellisation a eu lieu en novembre 2019.

Le label est attribué aux maisons qui conservent et transmettent la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habitées et se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France, dans le respect des valeurs de la République française. Elles font le lien entre histoire locale et histoire nationale, saisie de l'intime et grand récit, héritages transmis et création artistique.

Ces maisons ouvrent leurs portes aux visiteurs au moins quarante jours par an, présentent un programme culturel adapté à tous les publics, et certaines sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Le label participe ainsi au projet d'éducation artistique et culturelle et de démocratisation culturelle par un patrimoine de proximité au cœur des territoires. Il s'inscrit aussi dans les réseaux gérés par le ministère de la Culture : *Musées de France, Villes et Pays d'art et d'histoire, Jardins remarquables, Patrimoine européen, Architecture contemporaine remarquable*.

Le label se donne pour objectif de promouvoir les candidatures de femmes illustres et de personnes issues de la diversité dans le cadre de la double labellisation ministérielle Egalité et Diversité. Il poursuit une politique de diversification en s'ouvrant davantage au patrimoine contemporain, en particulier architectural. Il vise à s'adapter à une définition plus actuelle de la figure d'illustre.

Le réseau *Maisons des Illustres* s'élargit et affirme son ancrage territorial, grâce à cette nouvelle campagne de labellisation.

11 nouvelles maisons ont été labellisées en 2019 :

- La Maison de Marie Noël, à Auxerre (89, Yonne), Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le Musée des émaux et de la mosaïque, ancienne demeure de Jean-Félix Bapterosses, à Briare (45, Loiret), Centre-Val de Loire ;
- La Maison Verlaine, à Metz (57, Moselle), Grand Est ;
- Le Château d'Edouard Salin, à Laneuville-devant-Nancy (54, Meurthe et Moselle), Grand Est ;

- Musée Yves-Saint-Laurent, à Paris (75, Paris), Île-de-France ;
- Musée Jean-Jacques Henner - Guillaume Dubufe, à Paris, (75, Paris), Île-de-France ;
- Atelier Chana Orloff, à Paris (75, Paris), Île-de-France ;
- Maison Jeanne d'Albret, à Orthez (64, Pyrénées-Atlantiques), Nouvelle Aquitaine ;
- Villa Antonine, à Béziers (34, Hérault), Occitanie ;
- Hôtel Fayet, à Béziers (34, Hérault), Occitanie ;
- Villa « Les Lauriers Roses » - musée Jean Aicard-Paulin Bertrand, à La Garde (83, Var), Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi, le réseau se développe et compte désormais 245 lieux labellisés, que l'on peut retrouver sur la carte interactive, dont on rappelle que 4 sont situées hors frontières administratives françaises.

Pour l'année 2018, on estime les entrées à 3,3 millions pour 162 sites ouverts à la visite.

« En franchissant le seuil d'une maison d'illustre, transformée aujourd'hui en musée, centre culturel, lieu de ressources, ou encore espace de rencontres, chacun d'entre nous est invité à vivre l'expérience d'un patrimoine véritablement incarné. » Franck Riester, ministre de la Culture

Pour en savoir plus sur le Label *Maisons des Illustres* :

<http://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Maisons-des-illustres>

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC